



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SEINE

Réunion du 11 avril 2023

Présent.es : Carla ARIGON-FOUQUET ; Claudine ARROUET ; Laetitia BRANCOVAN ; Myriem CHAMI ; Jean-Michel DAUBOURG ; Evelyne DENYS ; Laurence DUFLOS ; Frédéric GONNAUD ; Danièle GRIMAUD ; Philippe LOIRET ; Maria MAIONCHI ; Davis MANKARIOUS ; Florence MATHIEU ; Stéphane MINODIER ; Claire POURVIN ; Sylvie RIMSKY ; Michaël SARFATI ; Marie-Bénédicte SASSI ; Muriel SCHEUER.

Excusé-es : Odile BERARDO ; Philippe BON ; Carlotta FEA MESNAGE ; Michèle HUMBERT (procuration) ; Chantal LINKS ; Alain MENDIBURU ; Patrice MIGAULT ; Marie-Christine NAFFAH ; Gilles VEHARD.

Auditeur : Aurélien VERON.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Maëlle POUILLEVET, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Propositions de projets d'animation par le Conseil de quartier Seine

Une Conseillère de quartier informe les membres du Conseil de leur invitation à la 13^{ème} édition du festival du village de la diversité culturelle, sous le patronage de la commission nationale française de l'UNESCO. Le programme et les dates de l'événement seront transmis par l'équipe d'animation une fois l'organisation finalisée. Cela devrait avoir lieu du 20 mai au 8 juin 2023 aux alentours de l'île Saint-Louis. Ce sera gratuit.

Des projets d'animation par le Conseil de quartier sont envisagés par un membre du Conseil, sous réserve d'intérêt et de participation d'autres membres prêt.es à constituer des groupes de travail :

- Visite de la Sainte Chapelle accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR) : deux Conseillères s'accordent pour travailler ensemble sur ce projet.
- Petit-déjeuner avec les artisan.es du Marché aux fleurs
- Marche exploratoire de présentation des oiseaux de la Seine et de l'Arsenal (moineaux, cormorans, sternes...), à organiser avec la Maison de Paris Nature et la Ligue de Protection des Oiseaux comme guides.
- Conférence sur la Seine.
- Code de la rue et distribution de flyers aux cyclistes.

Une conseillère indique travailler sur un projet de vide grenier.

La Coordination rappelle qu'elle peut être sollicitée dans l'accompagnement de projet, notamment sur les besoins éventuels d'assurance.

Budget participatif : éditions 2023 et 2024

Le nouveau cadre du Budget Participatif permet de déposer des projets tout au long de l'année. Il est d'ores et déjà possible de réfléchir à des projets à déposer pour l'édition 2024 du Budget Participatif, sans attendre janvier.

Un point est fait sur les projets déposés pour le Budget Participatif 2023.

Le projet « [Création d'une aire de jeux pour petits enfants secteur St Germain l'Auxerrois](#) » a passé le premier stade de recevabilité. Il est désormais entré dans la phase d'étude de faisabilité, c'est-à-dire qu'il a été envoyé à l'étude technique, réalisée par les services.

Les projets « [restaurer le marché aux fleurs/Reine Elisabeth II](#) » et « [création d'une Place au Marché aux Fleurs/Reine Elisabeth II](#) » ont notamment été refusés car la restauration du marché aux fleurs est déjà programmée.

Par ailleurs, il est indiqué que les comptes rendus des réunions publiques liées au projet de trame verte du Marais sont disponibles sur le site internet de la Mairie de Paris Centre : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/reunion-de-concertation-relative-au-projet-de-trame-verte-du-marais-20128>.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Un Conseiller de quartier signale une faute d'orthographe lors du remplacement de la plaque du quai de BOURBON qui serait devenu le quai BOURDON.

La Mairie remercie le Conseiller pour ce signalement et indique l'avoir transmis aux services.

Pourquoi l'accès aux parcs est-il autorisé aux chiens tenus en laisse depuis quelques années ? Est-il impossible d'interdire la présence des chiens tenus en laisse dans un jardin qui n'a pas d'aire de jeu ?

Le règlement des parcs et jardins a été modifié en 2010 puis mis à jour en 2018 afin de mieux répondre aux changements d'usages des parisiennes et parisiens. Une forte demande avait été formulée pour rendre les espaces verts accessibles aux chiens. Le règlement des parcs et jardins stipule expressément que les chiens tenus en laisse sont autorisés dans tous les espaces verts, sauf en cas de présence d'aires de jeux. Par conséquent le panneau d'interdiction ne peut être installé que s'il y a une aire de jeux.

Une Conseillère pense que la création progressive de parcs canins dédiés pourrait peut-être permettre de revenir sur cette doctrine parisienne à l'avenir.

Quelle est l'action de la Ville pour lutter contre les nuisances sonores des guides touristiques à mégaphones ?

Les nuisances sonores des guides touristiques à mégaphones sont une compétence de la Police Nationale lorsqu'elles sont identifiées dans des bus/cars touristiques. Lorsqu'elles interviennent sur les espaces publics, elles relèvent à la fois de la DPMP (Police Municipale) et de la Police Nationale. Il n'est pas toujours évident pour la Police d'intervenir à l'instant même où la nuisance est constatée, compte tenu du caractère itinérant des groupes touristiques.

Si des points noirs liés à ces nuisances sont identifiés par le Conseil de quartier, il est invité à les faire remonter afin que des passages de la DPMP soient mis en place. Quelques points sont rassemblés à la fin de ce compte rendu.

Une Conseillère, guide de profession, explique que le port de micro est interdit sans autorisation et que chaque guide professionnel est censé avoir une carte professionnelle, obtenue à la suite d'un diplôme et donnée par la Préfecture de police, à présenter à la Police en cas de demande.

Pieds d'arbres sous « permis de végétaliser » : est-il possible de faire le point pour savoir quels pieds d'arbres sont sous ce régime (et, parmi ceux-là, lesquels sont entretenus et lesquels ne le sont pas) et quels pieds d'arbres sont dans le périmètre DPE ? Pourquoi y a-t-il des lopins de terres à l'abandon ? : Quel est le retour des services ?

À ce stade, la Mairie n'est pas en mesure de transmettre des données exhaustives sur l'état des permis de végétaliser (PV) à Paris Centre. Le printemps est propice à l'identification des PV qui vont bien et ceux qui vont moins bien. Des tournées de recensement dédiées vont être réalisées au printemps par la DEVE.

Tous les pieds d'arbres (sauf les PV à la charge des déposants du PV) sont censés être entretenus par la DEVE et/ou DPE : les agents nettoient les espaces végétalisés à portée de pince. Il ne faut pas hésiter à faire remonter via « Dans ma rue » les pieds d'arbres qui sont mal entretenus et une action sera menée.

Des questions sont votées par le Conseil et reportées en fin de compte rendu pour plus de clarté.

Point d'information sur l'avancement du travail des groupes thématiques. Tour de table des porte-paroles.

a) Points de la Commission Communication

Le site internet du Conseil de quartier est <https://seine.conseil-de-quartier.fr> : il est en cours d'élaboration et pourrait permettre de publier l'avancement de chaque projet en cours, pour que chacun-e puisse suivre.

Un atelier de communication inter-CQ a eu lieu avec les personnes volontaires. Il a permis un tour d'horizon sur tout ce qui a été produit la dernière année, notamment sur les « *goodies* » (objets promotionnels) créés et le site internet. Un échange a eu lieu sur les objets promotionnels siglés « conseil de quartier » qui pourraient intéresser chaque Conseil de quartier de Paris Centre. Il a notamment été proposé des parapluies, des sacs pliables pour les courses, des carnets de notes de différents formats avec des stylos... L'idée est de créer une boîte à outils de maquettes possibles, que chaque Conseil puisse commander selon ses envies et après un vote. Des flyers de présentation du fonctionnement des Conseils de quartier ou de la carte de délimitation des Conseils pourraient aussi être imprimés et diffusés lors des événements.

Le groupe de la Communication inter-CQ est en train de mettre à disposition un tableau de suivi des réunions publiques avec les liens vers les présentations qui sont disponibles.

b) Compte rendu de la réunion entre les co-président-es du Conseil de quartier et la Mairie de Paris Centre

La co-présidente du Conseil indique avoir porté deux sujets : les services publics à Paris Centre et les jeux olympiques. D'une part, il a été demandé quelle continuité du service public était prévue et particulièrement pour les Personnes à Mobilités Réduites et les personnes âgées. D'autre part, il a été demandé de pouvoir prendre part aux décisions ayant trait à la possibilité de circuler dans le quartier lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Boris JAMET-FOURNIER indique que la mise en place d'une consultation semble impossible du fait de la multiplicité des acteurs et actrices et de l'organisation très complexes des JOP.

Les conseillers attirent l'attention sur le fait que les JOP ont lieu dans un an, qu'il est anormal de n'avoir aucune information à ce stade et sont inquiets quant aux conditions d'accès qui

vont leur être accordées. Une conseillère demande à ce qu'un accès de type « presse » soit accordé aux riverains pour circuler au mieux.

La demande d'une réunion publique d'information sur ce sujet est votée à l'unanimité par les membres du Conseil de quartier présent-es.

c) Compte rendu de la réunion de concertation Circulation/stationnement Place Saint Gervais, sur site

À l'aide d'un plan de la place dessiné par une Conseillère de quartier, il est expliqué ce qui est prévu sur le Place Saint-Gervais. Une déambulation a en effet eu lieu pour éclaircir certains points. Les inquiétudes portaient sur la circulation et la déviation des bus, sur l'aspect sécurité et sur la circulation automobile devant l'église.

Le marché est conservé et les camions pourront stationner sur les côtés de la rue de Brosse. La co-présidente a demandé à la Mairie de revoir le sujet du métrage prévu pour le stationnement des camions, car insuffisants aux dires du responsable des commerçants du marché.

Des places de stationnement sont maintenues rue du Pont Louis-Philippe. Devant la pharmacie de la rue François Miron, la zone de livraison sera reportée un peu plus loin pour permettre aux bus de tourner. La rue de l'Hôtel de Ville changera de sens.

Il est prévu de supprimer les feux au coin de l'Académie du Climat (rue François Miron/Louis Philippe). La co-présidente a demandé que les feux soient voilés pendant 4 mois (2 mois d'été, 2 mois de temps d'école), pour pouvoir faire un retour d'expérience avant le retrait effectif. Elle demande à ce que le conseil de quartier soit associé à cette expérimentation.

Les inquiétudes qui persistent concernent la circulation sur les quais quand les bus vont devoir tourner à gauche pour prendre la rue du pont Louis Philippe – dans une zone en entonnoir particulièrement bouchée à toute heure, la suppression des feux, le stationnement des voitures ainsi que la garantie des conditions fluides et rapides des véhicules de secours.

Une Conseillère propose de demander pourquoi les bus ne peuvent pas passer rue François Miron, par le biais d'une piétonisation de la rue avec une voie propre, comme sur l'esplanade St Paul. Une autre Conseillère propose d'isoler phonétiquement et visuellement le mémorial du passage de la rue Miron, avec des murs végétaux et des aménagements spécifiques (moins coûteux que ce qui est prévu actuellement). Les Conseillères décident d'aborder ces points lors de la réunion prévue le mercredi 13 avril 2023 sur les « Mobilités ».

d) Retour sur la marche exploratoire du projet du Quai aux fleurs

Lors de cette marche, la Mairie de Paris Centre a indiqué vouloir maintenir les 31 arbres. Il y aurait deux essences d'arbres, du frêne rouge de Pennsylvanie et du févier d'Amérique. Les trottoirs vont être agrandis.

La co-présidente présente à la marche indique avoir signalé le décalage des trottoirs et du quai à certains endroits. Elle a aussi demandé de bien dégager la sortie des parkings. L'accent a également été mis sur l'aspect paysager du quai par rapport au seul arbre existant afin d'obtenir une symétrie par rapport aux arbres plantés. Cette demande a été faite à la mairie et les services présents.

e) Groupe de travail Axe Concorde/Bastille

Une Conseillère signale le besoin de centraliser les questionnaires déjà remplis par des habitant-es et commerçant-es sur les usages de l'axe Concorde-Bastille. Le Groupe de travail

passé un appel à volontaires-interviewers pour faire remplir le questionnaire à davantage de répondant-es.

En fin de séance, une Conseillère rappelle que l'équipe de LivreEnsemble invite les membres du Conseil de quartier à une présentation des vidéos de la Bibliothèque multilingue (<https://www.association-livreensemble.fr/>), lors de la Fête du Livre 22 avril 2023, de 16h30 à 17h30 à la buvette de l'Académie du Climat.

Synthèse des questions et signalements :

Question et signalement complémentaires :

- Y aura-t-il un compte rendu de la réunion du 22 mars 2023 entre les co-présidences des Conseils de quartier et le Maire de Paris Centre ?

- Signalement : Des nuisances sonores des guides touristiques sont signalées rue François Miron autour du Petit Versailles, sur l'île de la Cité en face de la palissade à l'angle de la rue d'Arcole et de la rue du Cloître Notre-Dame, en face du 16-18 rue du Cloître, à l'angle de la rue d'Arcole et de la rue Chanoinesse. Les guides s'arrêtent dans ces lieux pour commenter les alentours, mais un point de départ est souvent l'Hôtel de Ville, ce qui pourrait permettre de faire des premiers contrôles, selon un Conseiller.

- Est-il possible d'inviter un membre du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques lors d'une séance du Conseil de quartier ?

Nouvelles questions votées et nouveaux signalements :

- Les riverain-es qui sont en face des Berges de Seine et vers la place de l'Hôtel de Ville demandent s'il est possible d'avoir un calendrier des manifestations sonores autorisées sur les berges, pour pouvoir les différencier de celles non-autorisées.

- Cours d'écoles ouvertes le samedi. Est-il possible de limiter les plages horaires autorisées pour les jeux de ballons et pour les animations qui génèrent du bruit ? Il est signalé que les ballons ne sont souvent pas en mousse, bien que ce soient les seuls autorisés. Est-il possible de fournir des ballons en mousse et de mettre un panneau de limite de bruit en fonction des horaires ?

- Quand est-ce que l'*opendata* des terrasses autorisées va être actualisé ?

- Serait-il possible d'avoir un outil de suivi des questions/réponses avec les dates et les archives, entre la Coordination et les CQ ? La commission inter-CQ pourrait aider.

- Il y a des affichages sauvages à l'angle de la rue de Jouy et de la rue François Miron (entre la librairie et le Bourguignon du Marais, au niveau du 19 rue de Jouy). Qui est responsable du lieu et de l'enlèvement de cet affichage ? Est-ce la Mairie, la RIVP, ou une autre entité ?

- Peut-on récupérer le stationnement sur les places prévues pour les trottinettes en libre-service ?

- Lors de la marche publique de la Place Saint Gervais, il a été dit que des études de la RATP avaient été faites. Est-il possible d'avoir accès à ces études ?

- Le projet d'aménagement de la Place Saint-Gervais a-t-il obtenu toutes les autorisations, notamment de la BSPP (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris) ?

Retours attendus :

- Projet d'agrès.
- Projet d'abreuvoir.
- Etude d'impact sur la densité des corbeilles.

Liens utiles :

- Retrouver les précédents comptes rendus sur le site de la Mairie: <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/seine-17547>.
- Agenda des Conseils de quartiers: <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.

La prochaine réunion du Conseil de quartier se tiendra le **9 mai 2023** à **18h30**.